

INVESTISSEMENT

- Le Canada gardera le droit de contrôler l'accès des banques étrangères sur les marchés financiers canadiens.
- L'Accord garantit que les investisseurs canadiens auront le même droit de placement que les investisseurs américains dans les établissements financiers à l'étranger.
- L'Accord reconnaît explicitement le droit du Canada de limiter les investissements par des entreprises étrangères dans les secteurs sensibles.

- L'Accord ouvre aux banques canadiennes actives aux États-Unis l'imposant marché financier des États-Unis.
- Le Canada s'engage à garantir l'accès des banques étrangères au marché financier américain.
- Si vous êtes une banque ou une compagnie d'assurance canadienne, vous pouvez accéder à l'une de ces institutions vous avez un accès assuré aux États-Unis.

- Ces derniers années, les investisseurs canadiens directs aux États-Unis ont été plus importants que les investissements américains chez nous. Si vous investissez aux États-Unis, l'Accord vous protégera des mesures protectionnistes prises par le Canada.
- Le Canada continuera de rechercher les investissements étrangers productifs. Nous avons besoin des investissements étrangers pour développer pleinement notre économie, mais nous maintiendrons le contrôle du Canada sur les secteurs clés.
- Les investissements étrangers créent des emplois dans toutes les régions.

SERVICES FINANCIERS

Ce que nous avons obtenu

- Les États-Unis ont accepté de garantir aux banques canadiennes le droit qu'elles ont déjà de mener des activités bancaires inter-États.
- L'Accord permettra aux banques canadiennes actives aux États-Unis de souscrire et de négocier aux États-Unis des obligations et des bons du Trésor du gouvernement fédéral.
- Notre industrie de l'assurance aura un accès assuré au marché américain.
- L'Accord garantit que les banques canadiennes bénéficieront pleinement avantage de la réforme financière américaine lorsque les États-Unis modifieront leur législation sur les banques.